



Grève des professeurs : Jean-Michel Blanquer examinera des sanctions au cas par cas « dès cette semaine »



Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé que les sanctions seront examinées cette semaine "au cas par cas". Elles seront appliquées dès la rentrée de septembre. Près de deux semaines après les résultats du baccalauréat, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé que les professeurs grévistes qui ont refusé de corriger les copies des épreuves seront sanctionnés. Et ces sanctions seront examinées au cas par cas, dès cette semaine. « Des retenues sur traitement seront faites pour les correcteurs qui auront rendu leurs copies avec retard. Si ces copies ont été rendues sans avoir été corrigées, ces retenues seront évidemment plus importantes » a-t-il confié au Point.

Le ministre avait déjà fait part de sanctions financières pour les professeurs grévistes. Mais il a également expliqué que ceux qui ont « perturbé la bonne tenue des jurys, fait pression sur leurs collègues ou, pire encore, exercé des violences physiques – fait rare heureusement – pourront se voir infliger, en conseil de discipline, des sanctions de 2e catégorie telles qu'une suspension de leur activité d'enseignement». Les mesures seront appliquées dès le mois de septembre.

Toujours selon le Point, un avocat au barreau de Paris et spécialiste de la fonction publique explique qu'« une copie d'examen est un document administratif qui, par définition, appartient à l'administration. On ne peut donc l'accaparer. En conservant leur lot de copies par-devers eux pour provoquer une rupture de la continuité du service public, les correcteurs grévistes se sont placés dans l'illégalité ». Et de préciser que « la grève est un droit, qu'elle gêne forcément le service public, mais qu'elle n'autorise pas à provoquer d'autres dysfonctionnements que ceux qu'engendre la grève elle-même ».

Un « sacrilège »

Le bras de fer entre Jean-Michel Blanquer et les enseignants a fait coulé beaucoup d'encre. Le ministre avait critiqué les grèves contre le projet de loi pour « une école de la confiance » et le mouvement de grève des examinateurs puis des correcteurs du baccalauréat. Début juillet, il avait martelé, dans une interview au Parisien, qu'il y avait « quelque chose de sacrilège dans ce qui a été accompli. Ceux qui ont fait cela n'avaient pas réussi à perturber le fonctionnement du baccalauréat et se sont mis dans la situation d'aller toujours plus loin, quitte à franchir le seuil de

la légalité ». Il a ajouté qu'il n'était « pas complètement étonné de voir certains contaminés par un état d'esprit de radicalité qu'on trouve dans toute notre société ».

Mehdi Bautier

Partagez l'article

Facebook Twitter Email

A lire aussi



Violences à l'école : Jean-Michel Blanquer favorable à des "amendes" pour les familles concernées

- Évaluations des élèves de CP : "la seconde phase d'évaluation sera maintenue" d'après...
- Réforme du lycée : Jean-Michel Blanquer répond à la colère des enseignants
- EPLESF : Jean-Michel Blanquer donne des précisions

Partagez votre avis Annuler

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée .

Enregistrer mon nom, mon e-mail et mon site web dans le navigateur pour mon prochain commentaire.

Modération par la rédaction de VousNousIls.Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit adressez-vous à CASDEN Banque Populaire, VousNousIls.fr, 91 Cours des roches, Noisiel, 77424 Marne La Vallée Cedex 2.